YERRES

Relations Publiques
N° tél :01 69 49 76 15
N° réf : NDA/NW/CL

DECISION N° 2000/128

OBJET : Convention de prestations de service relative à la location d'un mur d'escalade pour la Fête de la Ville conclue avec la Société PRISME

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune a besoin dans le cadre de la Fête de la Ville de location d'un mur d'escalade le samedi 24 juin et le dimanche 25 juin 2000.

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société PRISME - sise Avenue d'Italie - 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

DECIDE

De signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la location, montage et démontage d'un mur d'escalade d'une hauteur de 5 m pour un montant de 16 473,96 frs TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous fonction 024, nature 6135.

Fait à Yerres, le 5 juin 2000

REÇU LE
19 JUIN 2000

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN